

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS  
DU LUNDI 30 JANVIER A 18 H 30

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de pouvoirs : 2  
Nombre de suffrages exprimés : 12  
Date de convocation : 24 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente janvier à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick RAPEAU, Maire.

**Présents:** Mesdames Angélique QUENAULT, Maria LEGRAND, Monique GUILLEMINOT, Céline MAILLEFER et Messieurs Philippe MONCHAUX, Michel CIPOLAT, Jacky QUENAULT, Bernard GANDON, Christophe DÉLÉRY

**Absents :** M. David JALQUIN, Mmes Raymonde BOUSIGNAC-COULON, Yvette FONTAINE, SIMON Annita

**Pouvoirs :** M. David JALQUIN à M. Christophe DÉLÉRY  
Mme Yvette FONTAINE à Mme Céline MAILLEFER

Ouverture de la séance et rappel de l'ordre du jour par Monsieur le Maire :

- 1 : Travaux : - Remplacement de la porte de l'église
  - Cabinet Médical
  - Ancienne poste
- 2 : Bornage
- 3 : Personnel : Recrutement agent technique espace vert et agent technique entretien
- 4 : Nomination de rues
- 5 : Association « Les haltes pèlerines en Loire Atlantique » Nouvelle voie Via Ligeria de Nantes à Rome
- 6 : Environnement : sentier pédagogique
- 7 : Forêt
- 8 : Stade : Projet éclairage pour hélicoptère SAMU
- 9 : Questions diverses

Monsieur Christophe Déléry est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 12 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **2023/01-1 Travaux**

### **1) Remplacement de la porte de l'église**

Un devis pour le remplacement de la porte de l'église a été reçu en mairie de l'Entreprise SIMON Thomas pour un montant de 5 525 € HT, soit 6 630.00 € TTC. Les dons collectés par la paroisse viendront en déduction de cette somme comme cofinancement.

- ✓ **Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :**
- **D'accepter le devis de 5 525 € HT, soit 6 630.00 € TTC**

### **2) Cabinet Médical :**

Afin de permettre l'installation de nouveaux praticiens et vu le manque de places dans l'actuel cabinet, il serait souhaitable de faire une nouvelle construction afin de répondre aux besoins et conforter l'actuel cabinet en service pluri disciplinaires de spécialistes.

Une commission de travaux sera programmée afin d'approfondir le projet.

- ✓ **Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :**
- **D'entreprendre ce nouveau projet**
- **De faire les recherches de partenaires pour la construction et déposer les dossiers de subventions.**

### **3) Ancienne Poste**

Une rencontre aura lieu le 9 février 2023 avec un technicien de la poste et un prestataire pour les travaux.

## **2023/01-2 Bornage**

Monsieur Le maire rappelle les faits antérieurs, à savoir :

-Par délibération du 16 mai 2012, Monsieur le Maire informe que par courrier du 5 avril 2012, Maître Emmanuel François, Notaire chargé de la succession et de la vente de la maison VANNEREAU, avise que dans le cadre de cette vente cadastrée section C n°378, Monsieur LEBAGUE, représentant les conjoints VANNEREAU, accepte l'emprise de 5 mètres sur 5 mètres par la Commune de Châteauneuf Val de Bargis.

Et par déclaration d'intention d'aliéner, les héritiers Vannereau vendent la parcelle C 378 en totalité c'est-à-dire les 5 ares 55 ca à un particulier.

-Par délibération du 6 août 2013, le Conseil Municipal a délibéré l'acquisition Section C 2795 d'une contenance de 14 ca au lieudit « Rue de la Chaume » dont le bornage a été réalisé par SARL COQBLIN moyennant la somme de 424.58 € TTC et qu'un acte notarial d'acquisition soit établi par Maître Jacob, Notaire de Donzy.

A ce jour, il s'avère que la parcelle C 378 n'a pas été divisée en deux parcelles distinctes, tout comme l'acte notarial d'acquisition.

Et nous avons appris que les bornes n'avaient pas été installées.

Depuis il y eu un changement de propriétaire ce qui nécessite l'intervention du géomètre pour installer les bornes. A la suite un acte sera établi par Maître PAILLARD, Notaire à Pouilly chargé de la vente.

- ✓ **Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :**
- **De régulariser cette situation**
- **De faire intervenir un géomètre pour l'installation des bornes**
- **D'accepter de faire établir l'acte par Maître PAILLARD**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent**

### **2023/01-3 Personnel**

#### **1) Recrutement des agents techniques en espace vert**

Suite au départ en retraite d'un agent, il a été décidé de le remplacer lors du conseil municipal en date du 12 décembre 2022.

Le nouvel agent prendra ses fonctions à partir du mercredi 1<sup>er</sup> février 2023.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de créer un demi-poste pour l'accroissement temporaire d'activité, pour 20 heures hebdomadaire.

- ✓ **Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :**
- **D'accepter à la création du demi-poste**
- **De signer tout document y afférent**

#### **2) Recrutement Agent technique Entretien**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été demandé à l'entreprise Jack Net de Cosne.

Il sera étudié dès réception par la commission travaux.

### **2023/01-4 Nomination Rue**

Une demande a été reçue en mairie pour une nomination de l'Impasse de l'église : « Impasse de l'Abbé Remacle » en souvenir du dernier prêtre résidant à Châteauneuf Val de Bargis.

- ✓ **Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :**
- **De ne pas valider cette proposition sachant que cette rue est déjà nommée « Grande Rue » et que des numéros sont attribués aux habitations.**
- **De positionner une plaque « Place Abbé Remacle » sur le parking de l'Agence Postale Communale et de l'Attrium.**

### **2023/01-5 : Association « Les haltes pèlerines en Loire Atlantique » Nouvelle voie Via Ligeria de Nantes à Rome**

Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'association « Les haltes pèlerines en Loire Atlantique ». Un nouveau circuit a été créé sur le modèle des sentiers de Saint Jacques de Compostelle qui relie Nantes à Rome par la voie « Via Ligeria ».

Ce projet est porté par l'Association « les Haltes Pèlerines en Loire Atlantique ». Le directeur avec son épouse s'étaient arrêtés dans notre étape de Compostelle à Châteauneuf Val de Bargis pendant leur pèlerinage. L'accueil chaleureux qui leur a été réservé permet d'inscrire notre étape sur ce circuit.

Dans ce but, il est nécessaire d'adhérer à l'association.

- ✓ **Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :**
- **D'accepter d'adhérer à l'association pour un montant de 50 €.**
- **De signer toute convention**

### **2023/01-6 Environnement ; sentier pédagogique :**

"Sentiers de Nature : vocation touristique avec valorisation du patrimoine et un caractère pédagogique.

La commission « Environnement cadre de vie » a détecté un appel d'offre national intitulé « **Sentiers de nature** » piloté par le CEREMA et permettant de financer des projets dont les objectifs sont :

- Le développement ou l'aménagement de sentiers de marche et de randonnée,
- La restauration écologique et paysagère des abords des sentiers.

La commission a examiné cet appel à projets et conclu qu'il pourrait être intéressant pour la commune d'y répondre. Elle a commencé à formuler un projet cohérent avec des objectifs que s'était fixés l'équipe municipale : « développer les circuits pédestres et touristiques » et « valoriser notre patrimoine ».

La lecture du règlement d'intervention de l'appel à projets nous a permis de vérifier que les objectifs de l'appel à projets étaient en parfaite adéquation avec ceux affichés par le conseil municipal dans sa profession de foi et, de conclure que la commune devait avoir l'ambition de porter un projet en réponse à cet appel.

Répondre à l'appel Sentiers de nature ouvre des perspectives de cofinancement d'un projet que la commune ne pourrait financer seule.

Un contact encourageant a été pris avec le service de la DDT en charge de suivre ce type de dossier au niveau départemental.

L'association Castel rando est impliquée dans la définition du projet. L'association Atoutréfle a été consultée et la directrice de l'école s'est montrée intéressée.

Le projet en cours d'élaboration consistera en l'amélioration et la création d'un réseau de sentiers sur la commune avec valorisation du patrimoine communal.

Il comportera entre autres :

- La restauration et mise en valeur du lavoir des Taules, sa connexion au réseau de sentiers par création d'un ponton bois sur la Sillondre.
- Le prolongement d'une haie le long du sentier qui va du stade à la croix sainte Marie,
- La création d'un parcours d'identification d'arbres de nos forêts dans un terrain nouvellement acquis près du cimetière le long du sentier de la croix Sainte Marie, avec signalétique et possibilité de visite ou activités éducatives pour les enfants de l'école,

- La mise en place de marches en bois afin de faciliter la circulation dans la partie haute du sentier de la Croix Ste Marie,
- La mise en valeur du panorama de la Croix Sainte Marie sur le village, ses collines et vallées (tables pique-nique)
- La sauvegarde de trognons ou arbres têtards le long de certains chemins,
- La réouverture d'une portion de sentier actuellement en friches pour relier Saint Hubert aux Rouesses.

Résolution suite à la présentation de ce dossier,

- ✓ **Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :**
- **De déposer un dossier en réponse à l'appel à projets « Sentiers de nature »**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.**

### 2023/01-7 Forêt :

#### **1) Martelage, mise en vente et délivrance de bois :**

Sur proposition de l'Office National des Forêts, en conformité avec l'aménagement forestier, et après avis favorable de sa commission forêt étang, le Conseil Municipal demande à l'Office National des Forêts :

- Le martelage des parcelles 9A et 10B (coupe de bois de bois d'œuvre et de bois d'industrie)
- La mise en vente des produits martelés dans la parcelle 9A de la manière suivante (Cette parcelle est facilement accessible) :
  - Un lot homogène de chêne à vendre à l'automne 2023
  - Un petit lot de hêtre et très dispersé à exploiter en 2024 en régie pour une meilleure valorisation espérée
  - Un lot de bois de chauffage (houppiers hêtre et chêne plus quelques petites futaies) pour une délivrance hiver 2024/2025.
- La mise en vente des produits martelés dans la parcelle 10B de la manière suivante (Cette parcelle est difficile d'accès en partie pentue et avec distance de débardage importante) :
  - Un petit lot de hêtre et chêne dispersé sur la surface, à exploiter en 2024 en régie en même temps que les hêtres de la parcelle 9A.
  - Un lot de bois d'industrie à faire en 2024 en régie après avoir récolté les grumes.

- ✓ **Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :**
- **D'autoriser le martelage et la mise en vente de bois comme expliqué ci-dessus**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent**

#### **2) Programme de travaux 2023**

L'ONF a adressé à la commune le programme ordinaire de travaux à réaliser en 2023 dans notre forêt communale.

Celui-ci comporte une opération d'entretien du parcellaire par broyage mécanique. Il concerne les parcelles 9 et 10 et consiste à l'entretien de 700 mètres linéaires des lignes

séparatives de sous-parcelles entre 9A et 9B et entre 10A et 10B. Son cout est chiffré à 320 € HT.

- ✓ **Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :**
- **D'accepter le programme de travaux 2023 tel que proposé par l'ONF,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.**

### **2023/01-8 Stade : Projet éclairage pour hélicoptère SAMU**

Monsieur le maire présente ce projet au Conseil Municipal :

La mise en place du dispositif permettrait au Centre 15 de Dijon d'allumer l'éclairage du stade à distance 30 mn avant l'arrivée d'un hélico de nuit ou par temps de brouillard 365 j par an (sans intervenant sur place avec les clés pour allumer).

Un maillage se met en place sur toute la Bourgogne afin de permettre dans un rayon d'intervention de 30 minutes d'avoir des zones d'atterrissage pour transfert par hélico sur les grands centres (Dijon, Clermont, Orléans Paris) des avp (RN151) ou avc ou accident cardiaque et ne pas perdre de temps de transfert sur le service d'urgence de Cosne, Clamecy ou Nevers (30 à 45mn de trajet) mise en condition pour transport hélico 20mn et enfin départ vers un grand centre.)

Dans le délai des 30 minutes, un véhicule du SMUR peut être au stade, pour mise en condition dans le vsab ou ambulance qui peut amener le patient au stade pour la médicalisation, avant chargement dans l'hélicoptère.

Seuls quelques points qui disposent d'équipements comme le nôtre seront référencés, et l'opportunité d'avoir ce système sera un plus pour les médecins de notre cabinet qui auront sous la main une liaison inférieure à 90 minutes en cas d'incident majeur.

Un devis de la société Hélicoptère Ingénierie Système a été reçu d'un montant de 3 450 € HT pour une installation et mise en Service Coffret E-Boo pour service urgence et un montant de 300 € HT pour un droit annuel utilisation et maintenance – Engagement minimum de 5 ans.

- ✓ **Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide :**
- **D'accepter le devis d'Hélicoptère Ingénierie Système d'un montant de 3 450 € HT pour l'installation et la mise en service d'un coffret E-Boo pour service urgence et d'un montant de 300 € HT pour le droit annuel d'utilisation et de maintenance avec engagement minimum de 5 ans.**
- **De faire un dépôt de demande de subvention comme dans le département de l'Yonne.**
- **D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document y afférent.**

### **2023/01-9 Questions diverses**

- Une commission communication se réunira le 23 février 2023 à 18h, elle définira entre autre une proposition de concours financier que pourrait apporter la commune aux associations, cette proposition pouvant être examinée au prochain conseil municipal.

- L'association Par'enfant organisera un carnaval le samedi 25 février 2023.

- Un point sur les différents travaux sera fait lors d'une prochaine commission courant février
- Monsieur Perrot organise ses vœux le 3 février à Rouy
- Madame Sollogoub organise ses vœux le 4 février à la Fermeté
- Le Comité des fêtes de la gendarmerie demande une subvention qui sera examinée lors du prochain conseil municipal
- Un petit tour à vélo remplacera la séance de la prévention routière
- Un concert de cors de chasse pourrait avoir lieu la deuxième quinzaine de septembre.
- Ville à joie interviendra le 24 mars de 17h à 20h30 sous la halle et le 15 septembre de 17h à 21h sous la halle.
- Un élagage route de Chaume sera réalisé courant février.
- La messe du 19 mars aura lieu à 9h30
- Un rendez-vous avec le lycée horticole de Varzy se tiendra le mercredi 1<sup>er</sup> février à la Mairie.

Séance levée à 19h45

Après avoir levé la séance, Monsieur Le Maire a donné la parole à: Madame Michèle Charrault.

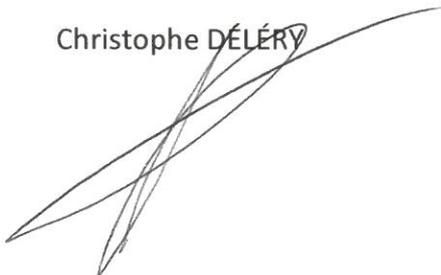
Afin de répondre à son interrogation sur le devenir du projet de la couverture du terrain de tennis, Monsieur le Maire lui a indiqué :

- que la demande initiale n'a pas été retenue sur le budget de dotation ANS 2022,
- que le dossier a été reconduit au titre de la campagne 2023 pour une prochaine commission d'attribution qui se tiendra en mars 2023, la date et le résultat lui seront communiqués,
- que courant avril, après l'établissement du budget une réunion publique sera proposée aux habitants de la commune
- et que ce dossier continuera à être traité en totale transparence.

Séance terminée à 20 heures

Le secrétaire de séance

Christophe DELÉRY




Le Maire

Patrick RABEAU